

FORMATION nouveaux élus

Jeudi 4 juin de 9h30 à 17h30 en présentiel

Mettre en place une politique en faveur des personnes âgées

OBJECTIF

Cette formation a pour objectif d'aider les élus à concevoir une politique locale adaptée au vieillissement de la population. Chaque participant apprendra à transformer sa commune pour favoriser le « bien vieillir », en articulant aménagements urbains, services de proximité et dispositifs d'aide à l'autonomie.

INTERVENANTE



Céline VIALET

Gérontologue, Experte du grand âge, Maire de Pasques et Conseillère Départementale de la Côte-d'Or

Céline VIALET est déléguée aux personnes âgées au sein de la commission « Solidarités » du département de Côte-d'Or. Gérontologue de formation, elle a exercé durant 20 ans au sein d'un service social auprès de personnes âgées et siège aujourd'hui au sein de diverses instances : conseil de surveillance d'un CHS, conseils d'administration d'EHPAD, équipe pluridisciplinaire RSA. Spécialiste de l'accompagnement social, du vieillissement et des politiques de maintien à l'autonomie, elle intervient régulièrement comme formatrice et conférencière sur les enjeux de l'habitat inclusif et de l'ingénierie sociale. Experte des solidarités territoriales et des politiques publiques locales, Céline VIALET accompagne les élus et les cadres territoriaux dans la réponse aux défis du grand âge sur leur territoire.

FORMAT

Cette formation se déroule sur une journée le **jeudi 4 juin 2026** à Paris (Opéra) de 9h30 à 17h30.

9h30 : Accueil des participants, 10h : Début de la formation, 12h30-14h : Déjeuner, 17h30 : Fin de la formation

MODALITES PEDAGOGIQUES

Cette formation est axée sur une pédagogie concrète et appliquée, combinant apports théoriques, études de cas et ateliers collaboratifs.

PREREQUIS ET EVALUATION

Aucun prérequis – niveau débutant, Évaluation finale interactive (QCM).

Mercure local s'engage à répondre au mieux à l'accueil de chaque participant en situation de handicap en prenant en compte sa situation personnelle. Contactez notre référente handicap en cas de nécessité : eleonore.carpentier@mercurelocal.fr

CONDITIONS TARIFAIRES

Le montant de la journée de formation est de **400 euros TTC** par participant pour la journée de formation. La formation peut être prise en charge par votre DIF élu (Mon Compte Elu) ou par votre collectivité. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations. Ce tarif comprend l'intégralité des frais de la formation ; l'accueil-café est inclus. Conformément au règlement des organismes de formation des élus locaux, le déjeuner n'est pas pris en charge.

Votre Contact

PROGRAMME

►► Comprendre les enjeux du vieillissement

- Démographie
- Précarisation et isolement
- Processus du vieillissement et conséquences sociales
- Identifier les besoins spécifiques des aînés

►► Maîtriser le cadre réglementaire et financier

- Compétences de la commune et du Conseil départemental
- Aides légales et facultatives à domicile et en établissement : APA, aide sociale, MDPH, minimum vieillesse, caisses de retraite, fiscalité
- Mesures de protection juridique des aînés

►► Adapter le territoire et les infrastructures

- Offre de logements : résidences seniors, EHPAD, social
- Accessibilité, transports et mobilité douce
- Aménagement urbain, voirie et mobilier adapté
- Favoriser l'installation des services de santé et commerces

►► Développer l'action sociale et le lien

- Prévention de la perte d'autonomie (atelier bien vieillir, aide aux aidants, activités diverses)
- Optimiser les services publics : CCAS, portage de repas, animation
- Développer les projets intergénérationnels (écoles, services civiques)
- Renforcer les partenariats avec les acteurs du "Bien Vieillir"

EXERCICES PRATIQUES

Atelier projet, Étude de cas, Diagnostic de terrain

Votre Contact

Bulletin d'inscription

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES

ÂGÉES

JEUDI 4 JUIN 2026

9H30-17H30

Nom

Prénom

Fonction

Email

Ligne directe

Mobile

Organisme

Adresse

Code postal Ville

Formation financée par :

- ☐ la collectivité
- ☐ le DIF Elus via Mon compte élu (11 jours ouvrés avant la date de début de formation)
- ☐ Organisme

☐ Vous souhaitez porter à notre connaissance une situation de handicap qui nécessite une adaptation de la formation.

Le montant de la journée de formation est de 400 euros TTC par participant.

INSCRIPTION A RETOURNER A :

Eléonore Carpentier

Mercure local - Groupe Mercure

18, avenue de l'Opéra - 75001 Paris

eleonore.carpentier@mercurelocal.fr

01.84.16.07.40 - 06.82.91.37.24

Mercure local est un organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation de élus locaux et certifié Qualiopi